

Commune de MONTHAULT
Arrondissement FOUGERES- VITRE
Département Ille et Vilaine

Compte rendu de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 mars 2021

L'an deux mil vingt et un le 9 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire.

Date de convocation : 1 mars 2021

<i>Nombre de Conseillers :</i>	<i>En exercice :</i>	<i>11</i>
	<i>Présents :</i>	<i>09</i>
	<i>Votants :</i>	<i>09</i>

Présents : M Roger BUFFET, M Stéphane CHARBONNEL, M Lionel GENEVEE, M Sébastien CHESNEL, Mme Christine FRETAY, M Gérard COUASNON, Mme Virginie HATTE, M Jean-François NIVLET. Mme Sandrine CHEMIN

Absentes : Mme Maryse GIBault, Mme Sandrine CHEMIN
Mme Virginie HATTE est nommée secrétaire de séance.

➤ **014/2021 - Vote des subventions pour les associations**

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 9 voix pour, décident d'attribuer aux associations les subventions suivantes pour l'année 2021 :

- 100,00 € Comité des Fêtes de Monthault
- 250,00 € Association Communale de Chasse Agréée de Monthault
- 350,00 € Association Communale de Chasse Agréée de Monthault pour la lutte contre les nuisibles
- 160,00 € Association du Club de l'Espérance Monthaltais
- 300,00 € Association Art et Loisirs
- 100,00 € Association Gymnastique Volontaire Monthaltaise
- 100,00 € Association des Cavaliers et Meneurs de Monthault et du Canton de Louvigné-du-Désert
- 100,00 € Association Sportive et Loisirs Monthaltaise
- 100,00 € Association UNC de Monthault
- 270,00 € Association Office Cantonal Culturel et d'Animation
- 100,00 € Harmonie Saint Martin de Louvigné du Désert
- 100,00 € Amicale Fédérée des Donneurs de sang bénévoles de Louvigné-du-Désert et de ses environs
- 40,00 € Association cantonale des maisons et jardins fleuris
- 90,00 € Association Société d'agriculture.
- 50,00 € Association Départementale d'Ille et Vilaine AFM Téléthon
- 50,00 € Association du Comité d'Organisation du Normandie-Bretagne
- 50,00 € Association pour le don d'organes et de tissus humains d'Ille et Vilaine.

➤ **015/2021 - Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée de Parigné pour l'année 2020 - 2021**

Monsieur le Maire :

- donne lecture du courrier du 21 janvier 2021 de Monsieur le Maire de Parigné sollicitant une participation aux charges de fonctionnement de l'école privée pour l'année scolaire 2020 - 2021. La commune de Parigné demande une participation de 386,00 € par enfant fréquentant l'école élémentaire, soit le cout moyen départemental de fonctionnement des écoles publiques.
- un enfant en élémentaire, habitant Monthault, fréquente cet école.

Monsieur le Maire propose

- de verser le cout moyen départemental de l'Ille-et-Vilaine soit 386,00 €, par élève en élémentaire fréquentant l'école soit pour 1 élève 386,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- adoptent cette proposition pour une participation de 386,00 € pour l'année scolaire 2020-2021
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette demande.

➤ **016/2021 - Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée St Joseph de Saint Martin de Landelles (50)**

Monsieur le Maire :

- donne lecture du courrier, en date du 21 janvier 2021, de la directrice de l'école privée St Joseph de Saint Martin de Landelles (50) et du président de l'OGEC concernant la demande de participation aux charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2020-2021 pour un montant de 478,84 € soit le cout de l'école publique de Saint Hilaire du Harcouet. Un élève en élémentaire, habitant Monthault, fréquente cette école

Monsieur le Maire

- rappelle que le montant versé est à la hauteur, soit du coût de l'école publique de la commune d'accueil, soit à hauteur du cout moyen départemental en retenant le moins élevé des deux.
- propose de verser le cout moyen départemental de l'Ille-et-Vilaine soit 386,00 €, par élève en élémentaire fréquentant l'école soit pour 1 élève 386,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- adoptent cette proposition pour une participation de 386,00 € pour l'année scolaire 2020-2021
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette demande.

Le Maire,

Roger BUFFET

